

Renseignements et changements importants

Transport scolaire

La rentrée

30 août : Le transport scolaire débute pour tous les élèves du primaire (sauf le préscolaire).



Horaire du 30 août : matin et retour midi.

31 août : Horaire régulier pour tous les élèves du primaire (sauf le préscolaire) et le secondaire. Début du transport scolaire régulier.

Pour le secondaire, veuillez suivre les directives fournies par l'école de votre enfant.

Critères d'admissibilité

Le droit au transport vers l'école est accordé à l'élève en fonction de l'adresse de son domicile principal et des limites suivantes :

- **Élève du préscolaire** : Il réside à plus de 150* mètres de l'école;
- **Élève du premier cycle primaire** : Il réside à plus de 300* mètres de l'école;
- **Élève du 2^e ou 3^e cycles du primaire** : Il réside à plus de 800* mètres de l'école;
- **Élève du secondaire** : Il réside à plus de 1 200* mètres de l'école.

* Les distances sont calculées à partir de la carte d'Adresses Québec.

Demandes de changement d'autobus / horaire variable

Aucun changement d'autobus ni d'adresse ne sera autorisé. Par exemple : aller chez un ami, un membre de la famille ou toute autre destination imprévue.

Consultation des heures du transport et période d'ajustements



Nouveauté cette année à partir du 28 août : Il sera possible de consulter l'heure et le circuit d'autobus à partir du [Portail Parents](#) dans la section Transport. Il est accessible dans la section **Transport** de notre site web. Une fois connecté au portail, cliquez sur Dossier, puis Transport. Pour toute question, communiquez avec l'école de votre(vos) enfant(s).

Pour les premiers jours, nous demandons aux élèves de sortir une dizaine de minutes d'avance. Nous procédons aux ajustements des parcours jusqu'à la fin septembre afin d'assurer un service de qualité.

Étant donné que nous sommes en période de rodage, certains circuits peuvent être réaménagés et l'horaire de l'embarquement ou du débarquement peut être différent de celui du portail.

Garde partagée

Dans le cas d'une garde partagée, l'élève pourra bénéficier d'un double service de transport scolaire aux conditions suivantes :

- **La demande est régulière** : Ce sont toujours les mêmes périodes et les mêmes journées; un calendrier hebdomadaire fixe ou en alternance une semaine sur deux pour des semaines complètes tout au long de l'année;
- **La demande est fixe** : Le lieu de l'embarquement (matin) peut être différent du lieu du débarquement (fin de journée), toutefois cette entente doit être permanente tout au long de l'année scolaire;
- **La demande est réalisable** : Elle n'affecte en rien le parcours.

Un formulaire est disponible sur le [site web](#) du CSSFL. Il doit être rempli une fois par année pour en faire la demande.

Changement d'adresse

Les changements d'adresse doivent être effectués seulement auprès de la **secrétaire** de l'école de votre enfant. Il faut aussi communiquer votre nouvelle adresse le plus tôt possible.

Droit au transport versus service de garde scolaire

Dans un but d'uniformisation des pratiques, de contrôle de la sécurité des élèves, l'accessibilité au transport scolaire des élèves inscrits aux services de garde est déterminée de la façon suivante :

Élèves inscrits 5 jours/semaine :

- Un élève inscrit à temps plein au service de garde n'a pas accès au transport scolaire de façon aléatoire (ex. : billets remis à l'enseignant, appel à l'école le matin, une fois de temps en temps, etc.).

Les cas d'exception demandés par les parents seront refusés.

Élèves inscrits de 1 à 3 jours par semaine :

- Le parent qui désire inscrire son enfant de 1 à 3 jours par semaine au service de garde peut avoir accès au transport scolaire, et ce, conditionnellement à ce que ces journées soient fixes (ex. : mardi, mercredi, jeudi = service de garde/lundi et vendredi = autobus).

Les journées doivent être déterminées mensuellement par les parents et transmises à la secrétaire de l'école et à la responsable du service de garde de l'école au début du mois par courriel.

Nouveauté! Foire aux questions

Vous avez une question : consultez notre site, à la section transport / [FAQ](#).

Nous joindre



Site web : cssfl.gouv.qc.ca/index.php/je-suis-parent/transport-scolaire



Courriel : Transport.CSS@cssfl.gouv.qc.ca



Téléphone : 418 854-2370, poste 2100